



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021**

**Délibération n° 2021-096**  
**CREATION D'UNE INSTANCE DE PARTICIPATION ET DE CONCERTATION DES JEUNES -**  
**AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Thierry MILLET à Christine PEYRE

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller Municipal, Délégué à la Jeunesse et Relations avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des orientations jeunesse de la Ville, un axe fort est attendu concernant la création d'une instance de démocratie participative pour les jeunes « L'IMPACT ».

En France, un jeune sur deux a le sentiment que son avis ne compte pas. Néanmoins, un jeune sur trois s'engage bénévolement et un jeune sur quatre le fait de manière régulière. Il s'agit de l'un des taux d'engagement les plus élevés d'Europe. Loin de se désengager de la vie publique, les jeunes privilégient toutefois de nouvelles formes de pratiques citoyennes (pétition, manifestation, engagement dans des clubs sportifs, etc.), en marge des partis traditionnels. Ces évolutions nécessitent de réinterroger leur rapport à la politique et à la démocratie (source Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) – Les nouvelles jeunesses de la démocratie- décembre 2017).

Si le soutien à l'engagement revêt un rôle central dans la construction de la politique de jeunesse, il demeure parcellaire, inachevé et insatisfaisant au regard des attentes exprimées par les jeunes, dans un contexte de fragilisation du lien social qu'ils ressentent fortement.

De nouvelles formes de participation et d'implication émergent. Les travaux de l'INJEP en attestent. Les jeunes sont nombreux à s'engager pour « défendre des idées et des idéaux ». Ils ne sont pas désabusés et se projettent dans le futur mais de manière différente. Ces constats permettent d'être optimistes.

Face à ces constats, la Ville a souhaité créer une instance de participation des jeunes. Pour cela, une démarche de concertation a été lancée dès janvier 2021, basée sur la méthode du « dialogue structuré », permettant de constituer un groupe de pilotage composé de façon équilibrée par des jeunes âgés de 14 à 25 ans, d'acteurs éducatifs locaux et d'élus municipaux.

Il s'agit d'une méthode qui vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile, dans leur conception, mise en place, suivi et évaluation. En s'appuyant sur le dialogue structuré et avec l'appui du CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), 5 réunions se sont tenues de janvier à juin 2021, regroupant 20 jeunes différents, 6 élus, 8 professionnels. En complément, des professionnels jeunesse sont allés à la rencontre d'une cinquantaine de jeunes à travers des interviews.

Cette méthode a permis d'aboutir à la définition et aux modalités de fonctionnement de l'instance de participation et de concertation des jeunes, pour les jeunes âgés de 11 à 30 ans, en dissociant les âges (11-15 ans et 15-30 ans).

Cette instance sera pilotée et animée par le service jeunesse de la Ville, en lien avec les acteurs jeunesse : Technowest Logement Jeunes, Mission Locale Technowest, les 10 associations de quartier, Drop De Béton, SAM, etc.

Les objectifs principaux sont de créer des rencontres et des interactions entre jeunes et décideurs politiques et d'encourager la participation active des jeunes à la vie citoyenne et démocratique.

Un comité de gouvernance sera créé, composé de 20 personnes dont 12 jeunes, 4 élus dont Anne-Eugénie GASPARD, Kubilay ERTEKIN, Jean Charles ASTIER, Alain CHARRIER, 4 professionnels.

Le rayonnement de l'instance sera à la fois à l'échelle de la Ville mais également des 10 quartiers par la désignation d'un jeune ou d'un groupe de jeunes référents par quartier en lien avec les acteurs jeunesse.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

*Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Par ailleurs, si une seule candidature ou liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. »*

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-21,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la création de l'instance de participation et de concertation des jeunes telle que définie dans la charte ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** de désigner Anne-Eugénie GASPAR, Kubilay ERTEKIN, Jean Charles ASTIER, Alain CHARRIER, comme membres élus au sein du comité de gouvernance ;

**ARTICLE 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à réunir cette instance jeunesse selon les règles de fonctionnement décrites en annexe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*